

Règlement du concours d'écriture «ImaginERE» des écoles du Campus IPSL

Le centre des ressources documentaires **Infothèque** organise son deuxième **Concours** dans le domaine de l'écriture du **7 décembre 2020 au 19 mars 2021**. Celui-ci est gratuit et est ouvert à tous les étudiants des écoles de l'IPSL. Plusieurs Prix seront décernés.

➤ Conditions Générales

- Thème du concours : « **Où est donc le Bonheur ?** »
- Catégories proposées : **Récit Court, Poésie et Caricatures (BD)** (un seul choix est possible).
- Frais d'inscription et de participation gratuits.
- L'écrit doit être une œuvre originale, inédite, individuelle et non publiée, créée par vous-même.
- L'écrit ne devra pas avoir été primé dans un autre concours.

➤ Présentation de l'œuvre

- **Inédite, en français muni d'un Titre**
- **En format A4**
- **Police de caractère : Arial**
- **Taille de police : 12**
- **Avec un nombre de 5 pages maximum**
- Chaque œuvre doit être accompagnée d'une fiche d'identification contenant :
- Nom, Prénom, Promotion, Ecole
- Adresse postale, email, Téléphone portable

➤ Date et lieu de Dépôt

- Les candidats doivent envoyer leur écrit en format PDF par email à infotheque@epss.fr
Jusqu'au 19 Mars 2021 (Infothèque – Bâ. M -2^e étage, 13 bd de l'Hautil 95000 CERGY) 01 30 75 61 85
- Afin de préserver l'anonymat les textes ne devront comporter en aucun endroit, ni nom, ni signature, ni adresse, ni aucun autre signe distinctif.
- Les participants autorisent l'Infothèque à reproduire leur œuvre sur ses supports de communication.
- La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

➤ Composition du jury

- Les œuvres seront jugées par des membres d'un jury composé 6 à 10 personnes qui sont choisies parmi les étudiants, enseignants, personnels administratifs. Le principe d'anonymat sera respecté lors des différentes étapes du processus de sélection.

➤ Critères de sélection

- L'œuvre sera jugée selon différents critères :
- Originalité, Caractère professionnel, Qualité de présentation, Qualité du contenu
- Le **plagiat** est un délit au regard du Code de la Propriété Intellectuelle : le **plagiat** est strictement interdit et punissable

➤ Prix

- Les 3 premiers gagnants recevront dans l'ordre un chèque de 300, 200 et 140 Euros.
- Un livre sera offert à tous les participants.

➤ Remarques

- Les œuvres présélectionnées seront présentées et archivées à L'Infothèque.
- Les gagnants autorisent les organisateurs à diffuser leurs noms et la photo de leur création sur nos réseaux sociaux (*Facebook, Site web, Blog, LlinkedIn*).
- Les lauréats seront personnellement informés (par mail) de leur nomination et de leur Prix. Ils s'engagent à participer à la remise des Prix.
- Les organisateurs se réservent le droit de prolonger, de modifier, d'écourter ou d'annuler le concours si les circonstances l'exigent sans que leur responsabilité ne soit engagée.

➤ Respect des décisions

- Les décisions du jury sont sans appel et non modifiables. Le fait de poser sa candidature engage au respect du règlement, des décisions de la commission et de celle prises par le jury.